

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte  
16 juin 2020  
Français  
Original : anglais et français

**Comité permanent  
78<sup>e</sup> réunion****Mise à jour sur le rapatriement volontaire*****Résumé***

Le présent document fait une mise à jour sur les efforts déployés pour trouver, au moyen du rapatriement volontaire, des solutions en faveur des réfugiés depuis la dernière mise à jour sur les solutions, présentée en 2019 à la 75<sup>e</sup> réunion du Comité permanent (EC/70/SC/CRP.12). Il décrit les difficultés rencontrées en matière de rapatriement volontaire et de réintégration, ainsi que l'élan et les possibilités créés par le Pacte mondial sur les réfugiés pour la promotion de solutions en faveur des personnes déplacées de force. Le présent document doit être lu en rapport avec la Note sur la protection internationale (EC/71/SC/CRP.9).

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-11	3
II. Opportunités .....	12-15	5
III. Conclusion .....	16	6

## I. Introduction

1. En fin 2019, près de 317 200 réfugiés étaient volontairement rapatriés, ce qui représente une diminution de 46 % par rapport à 2018. Même si le rapatriement volontaire demeure la solution privilégiée par bon nombre de réfugiés, peu d'entre eux ont pu exercer leur droit au retour dans les conditions de sécurité et de dignité depuis 2005, année où 15 % de la population mondiale de réfugiés avaient trouvé une solution par le rapatriement volontaire, contre 1,6 % en 2019. Au Forum mondial sur les réfugiés ayant eu lieu en décembre 2019, 108 engagements liés aux solutions ont été pris, dont 27 % sur le rapatriement volontaire et 73 % sur l'intégration locale et d'autres solutions locales. En l'absence de perspectives viables pour le retour, certains pays d'accueil comme la République démocratique du Congo et la Zambie examinent la possibilité de faciliter le séjour légal des réfugiés en situation prolongée.

2. Les principaux obstacles auxquels se heurte souvent le retour sont : la faiblesse ou la fragilité des processus de paix ; la persistance de l'insécurité ; le peu d'inclusion et de participation des réfugiés dans les processus de paix et les plans de rapatriement ; le fait de ne pas s'attaquer aux causes profondes des déplacements ; la destruction et la confiscation du logement, des terres et des biens ; l'énorme pression exercée sur la fourniture des services aux lieux d'origine ; et l'absence de possibilité de moyens d'existence viables. S'il incombe surtout aux pays d'origine de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, leur aptitude à le faire dépend fondamentalement d'un appui international significatif. Il est reconnu dans le Pacte mondial sur les réfugiés qu'il appartient à la communauté internationale de lever les obstacles au retour et de faciliter sa durabilité.

3. Les opérations de rapatriement volontaire ont directement été touchées par les mesures visant à atténuer la propagation de la pandémie de la COVID-19, ce qui a conduit à la suspension à grande échelle des voyages organisés de retour. Toutefois, la détérioration des conditions socio-économiques d'une manière générale dans bon nombre de pays d'accueil a provoqué des retours motivés, non par un choix volontaire, mais par la nécessité, souvent dans des circonstances non favorables à leur durabilité et sans respect des normes de protection. Un nombre croissant de personnes sont rentrées spontanément, en particulier les Vénézuéliens à travers la région des Amériques et les Afghans des pays voisins.

4. En 2019, ont été observés des cas notables de rapatriement volontaire tenant dûment compte des impératifs de sécurité et de dignité. Environ 12 400 réfugiés sont rentrés en République centrafricaine, en provenance du Cameroun, de la République démocratique du Congo et de la République du Congo, à la suite d'accords tripartites conclus après la signature d'un accord de paix entre le Gouvernement et les groupes armés. Afin de favoriser la réintégration des populations déplacées, le HCR a continué de soutenir la mise en œuvre du Plan national de réconciliation et de consolidation de la paix et de collaborer avec les autorités ainsi qu'avec les acteurs humanitaires et de développement concernés pour promouvoir la participation directe des personnes retournées à toutes les interventions en faveur d'un retour durable.

5. Conformément à la feuille de route pour le retour et la réintégration de 2018, plus de 3 000 personnes sont retournées en Côte d'Ivoire. Au Nigeria, l'amélioration de la situation dans certaines régions du Nord-Est, a permis le rapatriement d'un premier groupe de 130 réfugiés nigérians du Cameroun, avec l'appui du HCR et des deux gouvernements. Environ 416 000 déplacés internes sont retournés à leurs lieux d'origine dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, en République centrafricaine, au Mali et au Nigéria. La réintégration des personnes retournées progresse en République centrafricaine, au Tchad et en Côte d'Ivoire. Même si les retours à grande échelle ne sont pas envisagés au Mali, au vu de la détérioration de la situation dans les régions du Nord et du Centre, des tentatives de retour de réfugiés maliens du Burkina Faso, du Niger et de la Mauritanie ont été observées.

6. Environ 25 000 réfugiés burundais sont rentrés principalement de la République-Unie de Tanzanie. Même s'il n'encourage pas le retour dans le contexte d'instabilité actuel, le HCR a aidé les réfugiés ayant décidé de rentrer volontairement, dès

lors que leur décision se fonde sur un choix libre et éclairé, et s'exécute dans des conditions de sécurité et de dignité, malgré les difficultés liées au respect des normes. La plupart des réfugiés sont rentrés à Makamba, Kirundo et Ruyigi qui sont parmi les provinces les plus pauvres, où l'insécurité alimentaire est chronique, et qui ne disposent pas d'infrastructures sociales et économiques favorables à leur réintégration durable. Le Plan conjoint de 2019 pour le retour et la réintégration des réfugiés (JRRRP) est une réponse intégrée permettant de satisfaire les besoins humanitaires et à plus long terme de résilience et de réintégration des réfugiés burundais volontairement rapatriés des pays voisins. En collaboration avec les autorités et les partenaires humanitaires et de développement, le JRRRP vise à : a) assurer un accueil digne et efficace des personnes retournées avec notamment l'enregistrement, l'établissement de profils, l'aide aux frontières et aux centres de transit, le transport et l'assistante matérielle pour les plus vulnérables ; b) veiller à ce que les droits des personnes retournées soient respectés et suivis ; c) créer un environnement sûr afin de garantir un accès équitable aux services essentiels concernant notamment l'alimentation, les abris, l'eau et l'assainissement, la santé et la nutrition, d'éducation et la protection ainsi que les infrastructures essentielles, les possibilités d'autonomie et d'activités génératrices de revenus dans la communauté de retour ; d) trouver des solutions durables pour les populations affectées par le déplacement ; e) soutenir et renforcer les efforts de coexistence pacifique.

7. À la suite de l'élection présidentielle ayant eu lieu en début 2019 en République démocratique Congo, certains réfugiés en Angola ont exprimé au HCR leur désir de retourner chez eux. Il ressort des consultations et des enquêtes menées par le HCR et des partenaires que 85 % des réfugiés dans la zone d'installation de Lóvua veulent rentrer dans leur pays. À la mi-août, environ 14 800 réfugiés congolais étaient spontanément rentrés en République démocratique du Congo. Un autre groupe de 8 000 personnes vulnérables ont bénéficié de l'assistance dans le cadre de l'accord tripartite entre les gouvernements d'Angola et de la République démocratique du Congo et le HCR, en appui au rapatriement volontaire organisé.

8. En juin 2019, 94 réfugiés éthiopiens ont bénéficié de l'aide au rapatriement du Soudan, et en début 2020, un groupe de 76 réfugiés éthiopiens rapatriés de Kakuma au Kenya, a donné le coup d'envoi du premier programme majeur de rapatriement des réfugiés. Ce rapatriement, soutenu par le HCR et les deux gouvernements, entre dans le cadre d'une tendance croissante pour des milliers de réfugiés de la région à retourner dans leur pays, à la suite des développements récents. Davantage de mouvements de retour volontaire sont attendus au cours des prochains mois, étant donné qu'à ce jour, plus de 10 000 réfugiés éthiopiens de la région, y compris ceux vivant à Djibouti, au Kenya, en Somalie, au Soudan du Sud, au Soudan et au Yémen, ont exprimé au HCR leur intention de rentrer chez eux.

9. Si la situation des réfugiés somaliens demeure l'une des situations de réfugiés les plus importantes dans le monde, avec environ 810 500 réfugiés, son effectif diminue en raison des mouvements de retour. Depuis que le processus de retour a commencé en décembre 2014, plus de 90 000 réfugiés somaliens ont été rapatriés de 12 pays d'asile. La plupart provenant du Kenya (84 200) suivi du Yémen (4 400), de Djibouti (800), de la Libye (400), du Soudan (140) et de l'Érythrée (34). Pour que plus de réfugiés soient en mesure de retourner, les services et les infrastructures de base doivent être améliorés. Les activités d'inclusion et de moyens d'existence sont également nécessaires pour créer les conditions favorables au retour, dans le cadre de l'application régionale du Cadre d'action global pour les réfugiés à travers la Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des personnes retournées en Somalie, adoptée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

10. La situation des réfugiés afghans étant entrée dans sa 41<sup>e</sup> année, plus de 8 000 réfugiés sont rentrés en Afghanistan en 2019, ce qui représente une diminution de 50 % par rapport à 2018. Le HCR continue de travailler étroitement avec le Gouvernement afghan et d'autres partenaires pour améliorer les conditions d'un retour durable. L'appui à la réintégration en Afghanistan a été fourni à 357 000 personnes retournées, déplacées internes et membres de communauté d'accueil dans 15 régions prioritaires pour le retour et la réintégration, identifiées en collaboration étroite avec le gouvernement. Les interventions

ont été faites par un appui en espèces et en nature pour les familles vulnérables ; des abris ; l'éducation ; les moyens d'existence, la formation professionnelle et l'appui à l'entrepreneuriat ; ainsi que l'amélioration des infrastructures publiques, notamment des écoles, des centres de santé, des centres communautaires et des routes, en partenariat avec les acteurs humanitaires et de développement.

11. Malgré la complexité de la situation au plan sécuritaire et politique, le HCR a continué d'observer des retours de réfugiés et de déplacés internes organisés par ceux-ci en République arabe syrienne. Malgré le fait que de graves problèmes de sécurité demeurent dans certaines régions et que les garanties en place sont insuffisantes pour permettre un rapatriement volontaire facilité à grande échelle, le rythme des retours vers la République arabe syrienne et à l'intérieur de ce pays a augmenté ces deux dernières années. Entre novembre 2018 et janvier 2019, le HCR a mené sa cinquième enquête d'opinion et d'intention des réfugiés auprès des réfugiés syriens en Égypte, en Iraq, en Jordanie et au Liban. La majorité (75 %) continuait d'espérer rentrer un jour, même si seulement 5,9 % avaient l'intention de le faire en 2019. Les réfugiés qui envisagent de rentrer continuent d'invoquer l'amélioration de la sécurité, le regroupement familial et les possibilités de moyens d'existence comme étant les principaux facteurs influençant leur décision. Pour améliorer les conditions de retour, le HCR a renforcé l'appui et les capacités dans les domaines de la documentation, de la vaccination avant le départ, de l'orientation pour la santé, du logement, des terres et des biens, du conseil juridique et du suivi du retour.

## II. Opportunités

12. L'absence de conditions favorables au retour a continué de remettre en cause les possibilités de rapatriement volontaire dans le monde. Avec l'augmentation chaque année du nombre de personnes déplacées de force, il est évident que l'appui humanitaire à court terme est insuffisant pour soutenir le retour sur le long terme. Si l'action pour le développement est indispensable, elle ne peut être menée dans un contexte d'insécurité. En 2019, le HCR a renouvelé son mémorandum d'entente avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en vue d'un appui ciblé pour gérer les problèmes de logement, des terres et des biens, et avec l'Organisation internationale du travail pour soutenir l'inclusion économique des communautés déplacées. La coopération a également été renforcée avec le Programme des Nations Unies pour le développement, afin de promouvoir une approche intégrée de développement dans au moins 13 pays, grâce à un partenariat mondial sur la primauté du droit et la gouvernance locale.

13. Avec l'approbation en décembre 2018 par l'Assemblée générale des Nations Unies du Pacte mondial sur les réfugiés, la communauté internationale a, une fois de plus, pris l'engagement de favoriser les conditions permettant aux réfugiés d'exercer leur droit au retour. Le Forum mondial sur les réfugiés comprenait des événements visant à promouvoir trois importantes plateformes d'appui : i) la Plateforme d'appui de l'IGAD pour des solutions à long terme en faveur de la situation des réfugiés dans l'Est et la Corne de l'Afrique ; ii) la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans ; et iii) le Cadre régional global de protection et de solution en Amérique latine (MIRPS). À la demande des États affectés, cette plateforme vise à susciter l'engagement politique et le plaidoyer pour la prévention, la protection, la réponse et les solutions ; à mobiliser l'assistance financière, matérielle et technique ; à faciliter la cohérence en matière de réponses humanitaires et de développement, notamment par un engagement en temps voulu et soutenu des acteurs du développement en faveur des réfugiés et de leurs communautés d'accueil. Le renforcement des perspectives de rapatriement volontaire, en tant qu'élément intégral des solutions, est mis en avant dans les trois plateformes. Le Pacte mondial sur les réfugiés et le Forum mondial sur les réfugiés ont souligné l'importance d'une plus grande inclusion des réfugiés dans les processus de paix et la prise de décisions affectant leurs vies comme étant la condition sine qua non pour réaliser un retour et une réintégration durables.

14. Plusieurs États et d'autres principales parties prenantes ont inclus le rapatriement volontaire dans leur engagement à satisfaire les besoins de développement à long terme des réfugiés et de leurs communautés d'accueil et à soutenir une plus grande résilience et des solutions à long terme. Conformément aux protocoles de la Communauté économique des

États de l'Afrique de l'Ouest et de la Commission du bassin du Lac Tchad, le Gouvernement nigérian a réitéré son engagement à appliquer les approches régionales dans la gestion des déplacements forcés et a promis de continuer à soutenir les retours en sécurité dans la dignité, comme prescrit dans les instruments internationaux pertinents. Le Gouvernement du Soudan du Sud, conformément au Cadre national pour le retour, la relocalisation et la réintégration, adopté en octobre 2019, s'est engagé à créer les conditions favorables à un retour durable, en sécurité et dans la dignité, des réfugiés sud-soudanais. Il s'est engagé à mettre au point et à adopter un cadre et une politique nationale de gestion des droits liés au logement, aux terres et aux biens, à créer des structures inclusives de consolidation de la paix, dotées de mécanismes alternatifs de résolution des conflits – travaillant avec des tribunaux traditionnels, des dirigeants locaux et des comités communautaires de paix – et à renforcer la primauté du droit et l'accès à la justice par une présence solide des organes de l'État à tous les niveaux. Le Gouvernement fédéral somalien a adopté un Cadre national sur les déplacés internes et les personnes retournées, et s'est engagé à relocaliser et à réintégrer en cinq ans 80 000 personnes déplacées, sur la base du Plan national de développement 9. Le Centre international pour la mise au point de la politique migratoire a étendu sa coopération à l'Union africaine dans le cadre du thème de l'année 2020, « faire taire les fusils », afin d'aider les États membres à créer les meilleures conditions de retour et de réintégration pour les réfugiés.

15. Ce thème fait suite au thème de l'Union africaine de 2019 intitulé : « Année des réfugiés, des personnes retournées et des déplacés internes : Vers des solutions durables pour les personnes déplacées de force en Afrique. Mettant un accent particulier sur les personnes déplacées, l'Union africaine a souligné le fait que l'approche traditionnelle de gestion des déplacements, considérée comme une question purement humanitaire, doit être revue en faveur d'un plus grand appui politique et financier pour le passage de l'assistance humanitaire à la coopération pour le développement. Les possibilités de solutions pour les déplacés internes et les personnes retournées se sont multipliées dans la région lorsque la Guinée équatoriale et le Soudan du Sud ont adhéré en 2019 à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), portant à 29 le nombre total des pays parties à cette Convention. La Convention de Kampala demeure le seul instrument régional sur le déplacement interne, juridiquement contraignant, dans le monde.

### **III. Conclusion**

16. Il y a 70 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies a chargé le HCR « de recherche[r] des solutions permanentes au problème des réfugiés ». Le HCR a commencé à jouer un rôle croissant de catalyseur en apportant son aide aux États, aux déplacés et aux communautés d'accueil, et en reconnaissant qu'il était primordial de s'attaquer aux causes profondes des déplacements et de garantir la paix et la stabilité afin de créer les conditions favorables au retour. Il faudrait pour ce faire renforcer les liens entre les acteurs humanitaires, les acteurs de développement et les acteurs de consolidation de la paix. Même si peu de progrès ont été accomplis ces dernières années pour trouver des solutions en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR, concernant en particulier le caractère durable des retours, l'élan créé par le Pacte mondial sur les réfugiés et au Forum mondial sur les réfugiés peut générer l'appui essentiel aux retours. Les nouvelles approches de partage de la charge et des responsabilités et le renforcement de la coopération internationale, avec un accent particulier sur l'inclusion dans les systèmes nationaux, suscitent de l'espoir pour l'avenir. Le HCR est déterminé à travailler étroitement avec toutes les parties prenantes pour veiller à ce que l'élan actuellement donné pour des solutions puisse se traduire en réalisations concrètes.